

Caractéristiques générales et spécificités des langues de spécialité

Monia HAMMAMI
Faculté des Lettres, des Arts et des Humanités
Université de la Manouba - Tunisie -

Résumé

Les différents spécialistes (chercheurs, terminologues, lexicographes, linguistes et traducteurs) s'entendent pour dire qu'il n'existe encore aucune mesure permettant de délimiter sans équivoque *langue générale* (appelée également *langue usuelle* ou *langue commune*) et *langue de spécialité*. Les langues de spécialité sont composées de textes spécialisés qui eux contiennent des mots (le vocabulaire usuel) et des termes (le vocabulaire spécialisé). Entre ces deux extrémités du spectre lexical se trouve un éventail de vocabulaires que nous définirons dans les sections qui suivent dans ce travail.

Nous proposons en premier lieu d'étudier la notion de « langue de spécialité ». Le terme de « **langue de spécialité** » fait référence à la terminologie propre à une situation de communication circonscrite à un domaine particulier. Malgré les nombreuses études qui ont été menées sur la langue de spécialité (LSP), il est encore difficile de bien la définir, Les chercheurs n'étant pas toujours d'accord sur l'extension à donner à ce concept. Nous la définirons en ces termes: la langue de spécialité témoigne d'un usage particulier de la langue

générale lorsqu'elle est utilisée dans une situation de communication qui implique la transmission d'information relevant d'un champ d'expérience particulier.

La deuxième section du travail sera consacrée à l'étude des spécificités des langues de spécialité. En effet les discours spécialisés, tout en se dispersant dans plusieurs domaines de référence, présentent des nuances et des différences, mais cela n'empêche de reconnaître que ces modalités d'usage de la langue partagent des traits qui attestent leur spécificité tant au niveau lexical, qu'au niveau syntaxique eu discursif.

Nous démontrerons cependant que ce n'est pas au seul niveau du lexique que la spécificité des langues des spécialités s'affirme, des traits particuliers marquent aussi la sémantique et l'organisation ainsi que le fonctionnement des discours spécialisés.

Mots Clés: *Langue de spécialité, langue générale, situation de communication, vocabulaire commun, termes scientifiques, traits de spécificités.*

Plan de l'article

- 1 – Caractéristiques générales des Les langues de spécialité
- 2 – spécificités linguistiques des LSP
 - 2.1 - La spécificité Lexicale
 - 2.2 - La spécificité sémantique
 - 2.3 - L'apprentissage de la langue de spécialité
- Conclusion

Caractéristiques générales et spécificité des langues de spécialité

Introduction

Les différents spécialistes (chercheurs, terminologues, lexicographes, linguistes et traducteurs) s'entendent pour dire qu'il n'existe encore aucune mesure permettant de délimiter sans équivoque *langue générale* (appelée également *langue usuelle* ou *langue commune*) et *langue de spécialité*. Les langues de spécialité sont composées de textes spécialisés qui eux contiennent des mots (le vocabulaire usuel) et des termes (le vocabulaire spécialisé). Entre ces deux extrémités du spectre lexical se trouve un éventail de vocabulaires que nous définirons dans les sections qui suivent dans ce travail.

Section 1: Caractéristiques générales des Les langues de spécialité

Nous proposons dans cette première section du travail d'étudier La notion de « langue de spécialité ».

Le terme de « langue de spécialité » fait référence à la terminologie propre à une situation de communication circonscrite à un domaine particulier. Les terminologues opposent souvent langue de spécialité (*LSP*) *composée de termes*, et langue générale (*LG*), composée du vocabulaire commun utilisé et compris par les locuteurs d'une communauté linguistique. Plusieurs définitions ont été données à la LSP, et différentes dénominations en ont découlé. Kocourek (1991: 16)¹ dresse une liste des principales appellations: *langue spéciale* et *langue technique* (Vendryès 1968: 276-277), *langues spéciales*, (Meillet 1975: 247), *langue des sciences* (Fuchs 1966: 675), *langues techniques* (Dauzat

1967: 85), *langue professionnelle* (Wartburg 1963: 116) et *langues techniques et scientifiques* (Quemada 1955: 7).

Le terme générique “langue(s) de spécialité(s)” constitue une notion purement linguistique, utilisée depuis les années 1960 pour désigner les langues utilisées dans des situations de communication orales ou écrites qui impliquent la transmission d’une information, d’un champ d’expérience particulier, d’une discipline, d’une science, d’un savoir-faire lié à une profession déterminée. Les langues de spécialité(s) se caractériseraient par une syntaxe réduite et un vocabulaire spécialisé. Il s’agirait, selon certaines approches des terminologues, d’un sous-système moins complet de la langue générale qui privilégie certaines tournures ou constructions, comme les procédés de distanciation (ex. passivation, locutions impersonnelles) dans le discours scientifique, juridique. Les langues de spécialité(s) ont souvent été réduites à une question de terminologie.

Bien d’autres étiquettes ont été utilisées, dont le terme “discours de spécialité” (Moirand, 1993), une notion bien plus riche, puisqu’elle intègre la dimension discursive.

Dans un autre ordre de structuration la langue de spécialité peut aussi être conçue comme langue à ou sur objectifs spécifiques. On parle ainsi de FOS, Français sur Objectifs Spécifiques, d’ESP, *English for Specific Purposes* (cf. Binon et Cornu, 1985, Challe et Lehmann, 1990, Lehmann, 1993), avec ses variantes hyponymiques: EAP, *English for Academic Purposes*;

Caractéristiques générales et spécificité des langues de spécialité

EOP, English for Occupational Purposes; mentionnons en outre le terme “Fachsprache”, en allemand².

La langue de spécialité ne se définit plus alors par ses caractéristiques terminologiques, linguistico-stylistiques, mais par les conditions de son utilisation prévue, d'où découlent les conditions de son enseignement. L'anglais scientifique par exemple devient, en ce sens, l'anglais que l'on enseigne à un public d'étudiants scientifiques en fonction de ce que l'on estime être leurs besoins actuels et futurs d'utilisation de l'anglais (lire et comprendre des textes spécialisés de leur domaine en anglais; rédiger et présenter oralement en anglais leurs travaux de recherche).

1.1 Langue générale et langue de spécialité

Maria Teresa Cabré a décrit la langue générale, prise dans le sens de langue commune, de la façon suivante:

Une langue donnée est donc constituée par un ensemble diversifié de sous-codes que le locuteur emploie en fonction de ses modalités dialectales et qu'il sélectionne en fonction de ses besoins d'expression et selon les caractéristiques de chaque situation de communication. Cependant, au-delà de cette diversité foisonnante, toute langue possède un ensemble d'unités et de règles que tous ses locuteurs connaissent. Cet ensemble de règles, d'unités et de restrictions qui font partie des connaissances de la majorité des locuteurs d'une langue constitue ce qu'on appelle la langue commune ou générale. (Cabré, 1998: p. 115).

Nous pouvons aussi préciser cette définition en ajoutant que la langue générale:

[Est un *réservoir général où puisent les différentes langues de spécialité*] (*Pitch et Draskau, 1985: p. 3³*).

Quant à la définition de la “langue de spécialité”, il nous semble qu’il n’y a pas de consensus sur l’appellation, ni sur la définition. Suivant les auteurs, on parle de langue spécialisée, de langue de spécialité, de langage technique, de vocabulaire spécialisé, de vocabulaire scientifico-technique, etc. Galisson et Coste donnent des “langues de spécialité” la définition suivante:

‘ Expression générique pour designer les langues utilisées dans des situations de communication (orales ou écrites) qui impliquent la transmission d’une information relevant d’un champ d’expérience particulier. (Galisson et Coste 1976: 511)’

Pour Lerat, La notion de langue spécialisée réfère à: *‘ une langue naturelle considérée en tant que vecteur de connaissances spécialisées. (Lerat 1995: 20).*

La définition donnée par Dubois *et al.* est la suivante:

‘ On appelle langue de spécialité un sous-système linguistique tel qu’il rassemble les spécificités linguistiques d’un domaine particulier. (Dubois et al. 2001: 40)’

Caractéristiques générales et spécificité des langues de spécialité

La définition de Cabré insiste, quant à elle, sur l'aspect terminologique des langues de spécialité: « *Les langues de spécialité sont les instruments de base de la communication entre spécialistes. La terminologie est l'aspect le plus important qui différencie non seulement les langues de spécialité de la langue générale, mais également les différentes langues de spécialité.* » (Cabré 1998: 90)

Il convient de remarquer la circularité de ces définitions, ce qui traduit la difficulté de définir précisément la notion de “langue de spécialité”. Mais, il convient aussi de noter que selon ces définitions, les langues de spécialités ne sont pas à dissocier de la langue générale, car elles en font partie intégrante. Elles utilisent le même système de règles en syntaxe et en grammaire et ne font qu'une en ce sens. Ces approches envisagent ainsi la langue de spécialité comme un sous-ensemble de la langue générale et donc le vocabulaire de spécialité comme le continuum de la langue générale. C'est au niveau sémantique que se note la distinction et c'est au niveau du vocabulaire que l'analyse doit porter.

Notons enfin, que malgré les nombreuses études qui ont été menées sur la langue de spécialité (LSP), il est encore difficile de bien la définir, Les chercheurs n'étant pas toujours d'accord sur l'extension à donner à ce concept. Nous la définirons en ces termes: *la langue de spécialité témoigne d'un usage particulier de la langue générale lorsqu'elle est utilisée dans une situation de communication qui implique la transmission d'information relevant d'un champ d'expériences particulières.*

1.2 De la langue générale à la langue de spécialité

Il importe de positionner la notion de langue de spécialité par rapport à la langue générale. Il apparaît pertinent ici de distinguer, à l'intérieur de la langue générale, entre *langue commune* normalement partagée par tous les membres de la communauté linguistique et *langue courante* enrichie d'emprunts à des champs d'expérience spécialisés.

Si une langue de spécialité se définit par rapport à la langue commune, quelles relations les unissent? Les langues de spécialités sont-elles des sous-ensembles de la langue commune, des variantes lexicales de la langue commune (dans le sens où seul le lexique ferait la différence entre langue commune et langue de spécialité)?

Il convient de préciser que nous entendons par “langue commune” la langue non-marquée, non-spécialisée (“Langue de spécialité s’oppose à langue commune” Dubois et al. 2001: 440), et que “langue générale” désignerait la totalité de la langue, c’est-à-dire “langue commune” + “langues de spécialité”. Pour Cabré (1998: 112), entre la langue commune et les langues de spécialité, il existe une différence de degré plutôt que de nature, et la spécificité des langues de spécialité se manifeste surtout au niveau de l’usage. Ainsi:

‘ Les unités de la langue commune sont employées dans les situations que l’on peut qualifier de non-marquées, (...) les situations dans lesquelles on emploie les langues de spécialité peuvent être

Caractéristiques générales et spécificité des langues de spécialité

considérées comme marquées. (Cabré 1998: 115)' Les langues de spécialité se distingueraient de la langue commune par leurs situations d'utilisation et par le type d'information qu'elles véhiculent.

Les mouvements entre langue commune et langue spécialisée ont fait l'objet de plusieurs travaux⁴. On a observé que ces mouvements se font à double sens. Or, le transit des unités lexicales ne se fait pas par sauts quantiques et il n'existe pas de bande interdite entre les niveaux de langue. Au contraire, les migrations terminologiques se font en continu, passant de la langue commune à la langue spécialisée et inversement par une zone mixte où des unités de la langue commune se chargent de valeurs spécialisées et où des unités d'une langue spécialisée, étant devenues tellement banalisées, sont prêtes à s'intégrer à la langue commune. De plus, cette zone mixte intermédiaire subit une évolution dans le temps. Elle peut d'abord se démarquer de la langue spécialisée, d'une part, et de la langue commune, d'autre part, acquérant un statut indépendant parfois éphémère mais qui, en tout état de cause, n'a pas pour mission de perdurer. Ensuite, elle assure la transition entre langue spécialisée et langue commune avant d'être l'agent support de l'intersection entre les deux. On observe finalement un recouvrement partiel de la langue commune courante par la langue spécialisée banalisée au point qu'il soit impossible de distinguer l'une de l'autre, sinon dans la nuance de tel ou tel usage. Ce phénomène de fusion diachronique garantit, en quelque sorte, l'existence d'un continuum dans l'échelle des niveaux de la langue.

On trouve dans Cabré (1998: 118-121) un regroupement des différences qui distinguent les langues de spécialité des langues communes, selon trois positions:

1- “ les langues de spécialité sont des codes de type linguistique, différenciés de la langue commune, constitués de règles et d’unités spécifiques ”. Selon cette position, une langue de spécialité serait donc une langue à part entière; mais dans ce cas, comment établir une frontière nette entre langue de spécialité et langue commune, et “ les phénomènes linguistiques qui différencient la langue de spécialité de la langue commune sont-ils suffisamment importants pour maintenir cette séparation ”? Cette conception nous semble trop “ exclusive ”; en effet, si une langue de spécialité était un véritable code spécifique, elle serait difficilement compréhensible par un non-spécialiste qui ne connaît pas ce code, or ce n’est pas toujours le cas. De plus, un discours scientifique de vulgarisation, donc d’un degré de spécialisation moindre, et compréhensible par un grand nombre de locuteurs, entrerait-il toujours dans cette conception?

2- Une autre position, qui est plutôt celle des linguistes théoriques ou descriptifs, considère que “ toute langue de spécialité est une simple variante de la langue générale ” (Cabré 1998: 119)’, voire une simple variante lexicale. Ainsi, il n’y aurait pas de langue de spécialité à proprement parler, mais seulement des vocabulaires spécialisés. Le fait de ne voir dans les langues de spécialité que des vocabulaires spécialisés nous semble un peu restrictif. C’est oublier leur potentiel de

Caractéristiques générales et spécificité des langues de spécialité

communication, et les “ décontextualiser ”. De plus, c’est oublier qu’une langue de spécialité peut utiliser des moyens non lexicaux voire extralinguistiques: illustrations, formules mathématiques, etc.

3- Finalement, “ les langues de spécialité seraient des sous-ensembles, fondamentalement pragmatiques, de la langue dans son sens global ” (Cabré 1998: 119)’. Cette notion de “ sous-ensemble ” nous semble très intéressante, car elle sous-entend que la langue commune et les langues de spécialité peuvent partager certains éléments, et qu’elles sont perméables les unes aux autres. Ainsi, “ les langues de spécialité sont en relation d’inclusion par rapport à la langue générale et en relation d’intersection avec la langue commune ” (Cabré 1998: 126)’. La notion de “ langue générale ” désigne ici la langue dans son ensemble (langues de spécialité + langue commune), et la notion de “ langue commune ” désigne la langue non marquée, celle des échanges quotidiens non spécialisés. Ce même auteur (1998: 120) souligne le fait que cette conception se fonde sur le principe qu’il est difficile de définir les langues de spécialité selon des critères uniquement linguistiques, leur côté pragmatique étant fondamental. Les langues de spécialité seraient ainsi des systèmes sémiotiques complexes, semi-autonomes, utilisés dans un contexte spécifique et pour des besoins spécifiques, c’est-à-dire communiquer des informations de nature spécialisée; cette communication d’information peut se faire dans un cercle restreint de spécialistes, ou être dirigée à des non-spécialistes (vulgarisation).

1.3 La langue de spécialité véhicule des connaissances

La langue de spécialité mobilise, pour l'usage, les connaissances de la langue générale et en ce sens, il existe bien un continuum entre la langue générale et la langue de spécialité. Malgré tout il subsiste une zone d'ombre pour toute personne extérieure à la communauté d'experts utilisant cette langue de spécialité, à savoir la connaissance et le savoir. Même si les experts parlent la même langue que les autres, les connaissances que véhiculent leurs discours n'en sont pas pour autant plus accessibles. C'est pour cette raison, et à cause de cette séparation des connaissances et des savoirs, que nous préférons parler de la notion de "langue de spécialité". Aussi retiendrons-nous la définition de Dubois et *al.* donnée à l'article "spécialité":

On appelle langue de spécialité un sous-système linguistique tel qu'il rassemble les spécificités linguistiques d'un domaine particulier. En fait, la terminologie, à l'origine de ce concept, se satisfait très généralement de relever les notions et les termes considérés comme propres à ce domaine. (Dubois, 1994: p. 440).

Bernard Quemada argumente aussi en ce sens lorsqu'il écrit: *La linguistique descriptive [...] condamne les désignations de "langue" technique et scientifique qui sont également impropres. Il convient plutôt de parler de "vocabulaires", s'agissant d'emplois particuliers du français et de ses variétés qui font appel, pour la prononciation, la morphologie et la syntaxe, au fonds de la langue commune, caractère à partir duquel notre*

Caractéristiques générales et spécificité des langues de spécialité

analyse établit des rapports fonctionnels mais non hiérarchisés (Quemada, 1978: p. 1153).

Section 2: Spécificités linguistiques des LSP

Cette deuxième section du travail sera consacrée à l'étude des spécificités des langues de spécialité.

Durant les années 80, période où les débats portaient sur les fondements théoriques de la Terminologie, aussi bien que sur un concept problématique comme celui de « langue de spécialité », des auteurs comme Kocourek (1982), Rey (1983), Rondeau (1984) et Lerat (1988,1995), entre autres, ont apporté leurs contributions au débat sur la distinction entre langue générale et langue de spécialité, les uns adoptant des positions parfois radicales et d'autres des positions plus modérées.

On peut notamment lire chez Lerat, citant Wüster, « seules les dénominations des concepts, le vocabulaire, importent dans les terminologies, et non pas la morphologie et la syntaxe. Les règles qui s'y appliquent peuvent être tirées de la langue générale. » (1988: 22), laissant ainsi l'idée véhiculée depuis Wüster que ce qui différencie la langue de spécialité de la langue générale est à peine d'ordre lexical et que du reste, s'agissant d'un seul et unique système, elles partagent les mêmes règles de fonctionnement syntaxique et de formation morphologique.

Nous avançons l'hypothèse, que les discours spécialisés, tout en se dispersant dans plusieurs domaines de référence, présentent des nuances et des différences,

mais cela n'empêche de reconnaître que ces modalités d'usage de la langue partagent des traits qui attestent leur spécificité tant au niveau lexical, qu'au niveau sémantique, syntaxique et discursif.

2.1 Spécificités lexicales des L S P

Les terminologues ont toujours considéré que le lexique est l'un des aspects les plus marquants des langues de spécialité. On peut opposer lexique général et lexique spécialisé: Le lexique général est marqué de polysémie et de connotations; le lexique spécialisé tend vers l'univocité, tend à être mono référentiel, et est dépourvu de traits de type connotatif. Le lexique général est relativement stable; le lexique spécialisé subit un renouvellement et un enrichissement rapides. L'enrichissement du lexique général provient surtout de la diversification sémantique de termes déjà existants; l'enrichissement du lexique spécialisé se fait par la création de nouveaux mots liés à l'apparition de nouveaux objets, de nouvelles réalités physiques et conceptuelles. Le lexique général englobe peu de «mots savants» et utilise des schémas de dérivation usuels; alors que le lexique spécialisé emploie abondamment des bases grecques et latines et des mécanismes et des schémas de dérivation typiques (avec l'usage aussi typique de certains affixes). Le lexique général est moins perméable aux emprunts aux langues étrangères; le lexique spécialisé s'ouvre facilement aux emprunts.

On a souvent insisté sur le fait que les caractéristiques du lexique spécialisé, que l'on vient d'évoquer très sommairement, découlent toutes de son mode tout à fait spécifique de signification: le terme

Caractéristiques générales et spécificité des langues de spécialité

spécialisé a une relation très directe et très proche à la réalité qu'il désigne. On parle d'«adhésion» du signe spécialisé à son réfèrent, qu'il dénomme.

Ce mode tout particulier de signification, qui est propre au terme spécialisé est à la base de son caractère mono référentiel. Mais il a d'autres implications immédiates. On retiendra surtout qu'il entraîne une priorité de l'aspect référentiel sur l'aspect morphologique du signe. De ce fait, l'objet référé propre à un domaine spécifique s'imposant en tant que création de la science, de la technique ou des activités professionnelles aux spécialistes, le signe lui-même tend à prendre une valeur universelle.

2.1.1 Les strates lexicales de la LSP

Le travail de Normand Maillet a contribué à définir les différentes strates lexicales de la LSP, il s'appuie dans sa thèse⁵ sur les principes et méthodes de la statistique lexicale développés par Muller⁶. Selon Maillet: « Dans les textes techniques, nous observons une stratification lexicale allant des termes spécialisés propres à un domaine, aux mots de la langue générale, en passant par un espace intermédiaire qui permet l'expression technique. Cet espace renferme un vocabulaire commun à plusieurs domaines, une sorte de stock lexical situé entre la langue générale et la langue de spécialité. » (Maillet 1998: 260).

Rondeau (1981: 27), schématise l'ensemble lexical général d'une langue. Selon lui les LSP se répartissent sur trois zones, soit la zone mitoyenne, la zone centrale des LSP et la zone des ensembles ultra-

spécialisés. La zone centrale correspond à la zone de la langue commune. La zone mitoyenne correspond à la frontière entre la zone de la langue commune et l'ensemble des zones des LSP. Dans cette zone, une forme linguistique peut se retrouver à la fois dans les LSP et dans la langue commune. Selon Lerat (1995: 135), le vocabulaire ultra-spécialisé, ou jargon, est une barrière entre les initiés et les non-initiés. Les non-spécialistes ont accès à la zone mitoyenne des langues de spécialité (toujours selon le schéma de Rondeau (1983: 25), éventuellement à la zone centrale (processus de vulgarisation), mais pas à la zone des ensembles ultra-spécialisés. Il existe donc des degrés de spécialisation au sein des langues de spécialité. Nous développerons cette idée dans le paragraphe qui suit.

2.2 Spécificités sémantiques des L S P

L'approche qu'on adoptait traditionnellement pour étudier les spécificités sémantiques de la langue de spécialité, est une approche catégorielle. Cette approche catégorielle se caractérise, d'une part, par un classement catégoriel ou binaire des unités linguistiques, c'est-à-dire par la dichotomie termes - mots. D'autre part, elle se caractérise par un classement catégoriel ou binaire au niveau sémantique, à savoir l'opposition monosémie - polysémie.

2.2.1 L'univocité et la monosémie du terme

En terminologie, l'univocité notion-terme est primordiale, et ceci d'autant plus que l'on se situe dans la sphère des vocabulaires ultra-spécialisés.

Caractéristiques générales et spécificité des langues de spécialité

Mais, il est à noter que l'univocité terme-notion, à laquelle les terminologues sont attachés, ainsi que la monosémie sont rarement respectées dans les discours spécialisés. L'actualisation des termes en discours les "expose", à la polysémie. Des unités lexicales de la langue commune peuvent devenir des termes, mais là aussi, leur signification va être différente (métaphore ou glissement de sens). La mobilité des termes se ferait donc au prix d'une altération de sens. Cette altération se ferait avec un gain de signification dans le sens : langue de spécialité → langue commune (non-respect de la monosémie, "interprétation" de sens), et avec une réduction de signification dans le sens: langue commune → langue de spécialité (parmi tous les sens possibles d'une unité lexicale, un seul est actualisé en langue de spécialité). On rejoint ici Pavel (1991):

‘ Les mots de la langue commune acquièrent un sens restreint ou spécialisé en passant dans l’usage d’un groupe particulier, et inversement, ils élargissent leur sens, deviennent plus généraux lorsqu’ils sont adoptés par un cercle plus étendu, de sorte que la généralité d’un sens est souvent proportionnelle à l’étendue du groupe qui l’emploie. (Pavel 1991: 44)’

Une autre remarque de ‘Rondeau (1983: 24) qui nous semble fondamentale est le fait que plus on s'éloigne de la langue commune pour aller vers les sphères des vocabulaires ultra-spécialisés, plus le nombre de locuteurs diminue: " le vocabulaire ultra-spécialisé des techniques de pointe et de la recherche d'avant-garde est utilisé par un nombre relativement restreint d'initiés ". Inversement, lorsqu'on se rapproche de la langue

commune, c'est-à-dire lorsqu'on se situe à un degré de spécialisation moins élevé, la monosémie peut être moins respectée, et l'on peut se trouver face à des cas de synonymie, tout au moins partielle.

C'est le cas des spécialités dont le vocabulaire n'a pas fait l'objet d'une normalisation, et où un même concept peut avoir plusieurs dénominations, suivant les auteurs ou suivant les courants de pensée. La terminologie s'attache plus au concept (qui est extralinguistique) qu'au signifié (qui est linguistique), ainsi 'les langues de spécialité " forcent à concevoir la sémantique de façon non-ethnocentrique, du fait de l'universalité potentielle des notions scientifiques et techniques " (Lerat 1995: 29)'. Mais là encore, le degré de spécialité va avoir une incidence. Les champs notionnels sont structurés sur la base de relations logiques, et les champs lexicaux, structurés à partir de signifiés, ne correspondent pas toujours à cette " logique ", et ceci d'autant plus que l'on se rapproche de la sphère de la langue commune. Ainsi, l'affirmation de Lerat (1995: 83) selon laquelle " la sémantique des langues de spécialité est [donc] plus simple que celle des langues en général " ne se vérifierait qu'en partie. La prévisibilité sémantique, notamment des groupes syntagmatiques, est réelle dans le cadre de disciplines précises. La polysémie des unités lexicales de la langue commune est en effet réduite dans les langues de spécialité, mais la polysémie ne disparaît pas complètement lorsqu'on se situe dans une spécialité. Il nous semble donc possible de dire que plus le degré de spécialité d'une langue se réduit, plus cette langue présente des caractéristiques propres à la langue

Caractéristiques générales et spécificité des langues de spécialité

commune, notamment au niveau sémantique. Et inversement, plus le degré de spécialité d'une langue s'accroît plus cette langue présente des caractéristiques propres à elle, qui la distinguent de la langue commune.

2.2.2 L'approche de la sémantique quantitative

Alors que la terminologie traditionnelle préconise l'univocité et la monosémie des termes d'une langue de spécialité, la sémantique quantitative adopte une approche scalaire. Au classement catégoriel des unités linguistiques (termes - mots), elle oppose un continuum de spécificité, allant des unités linguistiques les plus spécifiques aux moins spécifiques, et où les mots-clés sont situés en fonction de leur degré de spécificité. Les spécificités ou mots-clés (keywords) ne sont pas les mots les plus fréquents du corpus technique d'analyse: ce sont en revanche les mots les plus représentatifs, qui caractérisent thématiquement le corpus de la langue de spécialité. En termes relatifs, les spécificités sont significativement plus fréquentes dans le corpus spécialisé que dans un corpus de référence de langue générale.

Le classement catégoriel au niveau sémantique (monosémie vs polysémie) est remplacé par un continuum sémantique de monosémie, allant des unités plus monosémiques aux moins monosémiques ou, ce qui revient au même, plus polysémiques.).

La linguistique de corpus ainsi que l'analyse de corpus spécialisés ont remis en question l'approche onomasiologique prescriptive et normative de la terminologie traditionnelle et ont contribué à l'essor de la

terminologie descriptive. Sur le plan des unités linguistiques, les partisans de la terminologie descriptive rejettent la dichotomie entre langue générale et langue spécialisée et adoptent une approche sémasiologique et linguistique (Condamines & Rebeyrolle 1997⁷). Les termes font partie intégrante de la langue naturelle, mais ils se caractérisent par le fait qu'ils véhiculent des connaissances spécialisées (Lerat 1995). En plus, le vocabulaire d'un corpus technique ne contient pas uniquement des mots techniques ou « termes » au sens strict, qui sont propres au domaine de spécialité, mais également des mots du VGOS (vocabulaire général d'orientation scientifique) (Phal 1971). Ces mots s'emploient dans plusieurs domaines scientifiques et techniques et leur sens est déterminé par les contextes spécialisés. Finalement, le vocabulaire d'un corpus technique comprend également des mots de la langue générale.

Sur le plan de l'analyse sémantique, la monosémie et l'univocité de la langue de spécialité ont été remises en question notamment par la théorie communicative de la terminologie (Cabré 1998 et 2000)⁸, par la socioterminologie (Gaudin 1993)⁹ et par la terminologie sociocognitive (Temmerman 1997 et 2000)¹⁰.

Ces remises en questions nous incitent à adopter une approche par continuum, aussi bien au niveau des unités linguistiques (continuum de spécificité) qu'au niveau sémantique (continuum de sens ou continuum de monosémie).

2.3 L'enseignement et l'apprentissage des langues de spécialité

Le terme "langue de spécialité" désigne en didactique une approche particulière qui consiste à organiser l'enseignement d'une langue à partir d'un besoin clairement identifié, professionnel ou universitaire. Cette situation a très souvent pour corollaire de lier l'enseignement linguistique à des contenus à priori inconnus du professeur de langue ce qui implique de sa part des démarches différentes de celles d'un cours traditionnel de langue générale. Quelle est la spécificité d'une langue de spécialité? En quoi son enseignement est-il différent de celui d'un cours traditionnel de langue?

Partant de l'idée que les LSP peuvent comporter des mécanismes linguistiques qui leurs sont propres, elles doivent être apprises au même titre que l'on apprend les mécanismes de la langue générale, mais peut-être en adoptant une démarche proche des méthodes utilisées pour l'apprentissage des langues étrangères. En effet, les processus d'acquisition d'une LSP sont variables en fonction de la situation d'apprentissage et du profil linguistique de l'apprenant.

Lorsqu'il s'agit d'apprendre une LSP dans sa langue maternelle, l'apprenant se retrouve, *a priori*, à son avantage puisqu'il maîtrise le code dans lequel se fera le transfert des savoirs scientifiques et/ou techniques et ceci parce qu'il a tout au long de sa vie développé, dans sa langue maternelle, toutes ses compétences langagières, mais aussi, tous les automatismes et toutes les intuitions de la langue qui est la sienne.

L'autre situation est celle d'apprendre une LSP dans une langue étrangère. L'apprenant qui se trouve dans cette situation fait normalement, au préalable ou en simultané, un apprentissage conscient, réfléchi et systématisé de la langue étrangère en cause car, comme le mentionne Rey-Debove, il sait : « beaucoup de choses sur le monde (connaissances et culture), maîtrise moins bien l'oral que l'écrit (à la différence des francophones) et ne possède pas les automatismes hérités de la langue maternelle » (1999: XI). Il connaît d'ailleurs souvent mieux que l'apprenant natif les mécanismes internes de la langue maternelle de celui-ci, mais face à une LSP en langue étrangère, il se retrouve doublement en situation d'apprenant d'une langue étrangère, l'une générale et l'autre spécialisée. Nous pouvons alors en déduire que, pour le premier cas comme pour le second, le parcours des deux apprenants face à la même LSP sera donc proche du processus adopté par un apprenant face à une langue étrangère. Il faut néanmoins prendre en compte les connaissances linguistiques et encyclopédiques du premier comme du second. Le code de la langue de spécialité, c'est-à-dire l'ensemble de ses structures morphosyntaxiques, lexicales et sémantiques sont aussi bien inconnues de l'un comme de l'autre, si l'on considère que les deux individus se trouvent à des stades équivalents d'apprentissage de la langue de spécialité.

L'apprentissage d'une langue de spécialité présuppose des méthodes adaptées aux objectifs des apprenants, tout en tenant compte de leurs connaissances encyclopédiques ainsi que de leurs compétences linguistiques, aussi bien en langue maternelle qu'en langue étrangère. Les outils que la Terminologie peut

Caractéristiques générales et spécificité des langues de spécialité

leur proposer, dans le cadre d'une Lexicographie spécialisée d'apprentissage, doivent prendre en considération ces critères et présenter des descriptions extrêmement complètes sur toutes les structures de la langue de spécialité. Les travaux actuellement en cours sur la langue de spécialité portant sur la construction morphologique de certains termes dans les discours spécialisés, sur les réseaux morphosyntaxiques liés aux comportements du verbe dans les collocations terminologiques, laissent entrevoir des particularités spécifiques au fonctionnement de cette langue de spécialité. C'est pourquoi nous défendons l'inclusion des structures comme les *collocations terminologiques* dans les dictionnaires à caractère terminologique.

Cela nous permet d'insister sur le rôle des *collocations terminologiques* dans la conception de ces outils pour l'apprentissage des LSP. À la différence des dictionnaires de langue générale qui sont, soit pour des apprenants natifs soit pour des non-natifs, un dictionnaire de langue de spécialité peut, s'adapter aussi bien à l'un qu'à l'autre, bien que les deux aient des parcours d'apprentissage différents, puisque le premier le fait depuis sa langue maternelle et le second dans une langue étrangère. On peut aider l'apprenant non-natif en introduisant dans le dictionnaire les équivalents terminologiques dans sa langue maternelle, ce qui lui permettra de faire un détour d'apprentissage, au lieu d'entrer en LSP par la langue étrangère, il peut y accéder par sa langue maternelle, à travers les équivalents puis, dans un second temps, refaire la trajectoire vers la langue de spécialité en langue étrangère ou encore, à partir de là, développer de nouvelles stratégies d'apprentissage pour

pénétrer dans les réseaux notionnels que lui offre le dictionnaire. Pour le natif, les équivalents ont une valeur encyclopédique, mais aussi didactique.

Conclusion

Au terme de cette étude et au vu de tout ce qui précède, je me vois tentée de reformuler le titre de mon travail, pour me demander si les spécialistes de la terminologie ont bien une conception claire des caractéristiques générales et spécificités de la langue de spécialité. Il me semble en effet que, les approches générales et la formulation des définitions de certains terminologues, révèlent que la plupart d'entre eux ne voient dans la langue de spécialité qu'un continuum d'usages diversifiés de la langue générale ou commune, et qu'ils ne reconnaissent pas de spécificité *a priori* de la langue de spécialité.

En effet la notion de spécialité suppose l'existence d'une langue générale par rapport à laquelle les langues spécialisées se définiraient. En d'autres termes, il y aurait une langue commune aux locuteurs et des langues variables en fonction des compétences plus ou moins spécialisées des uns et des autres. Ce point de vue constitue une façon d'essayer de créer un lien entre la langue-système et les usages réels. Il suppose d'identifier des domaines auxquels on pourrait associer des usages stables. Or, la variation dans les usages peut être très présente et ne pas correspondre à des domaines d'activités identifiés *a priori*.

Nous soulignons, en fin que ce n'est pas au seul niveau lexical et terminologique que la spécificité des

Caractéristiques générales et spécificité des langues de spécialité

langues des spécialités s'affirme, des traits particuliers marquent aussi, la sémantique ainsi que le fonctionnement discursif et l'enseignement des langues de spécialité.

Bibliographie

BINON J., CORNU A.m. (1985), *The Degree of Systematisation to define the Relationship between General and Functional Language*, Perrin M. (ed.), *Proceedings of the 4th European Symposium on LSP, Bordeaux*, Université de Bordeaux II, 21-52.

BINON Jean., Serge VERLINDE I.L.T., K.U.LEUVEN: Langue(S) de Spécialité(S): Mythe Ou Réalité? Lexicographie Et "Langue(S) De Spécialité(S)".

BINON, Jean et Serge VERLINDE (1998) : « Le *Dictionnaire d'apprentissage du français des affaires*: un nouveau type de dictionnaire d'apprentissage multilingue axé sur la production», *Langage et l'homme*, vol. 33, n° 4, pp. 437-449.

CABRÉ, Maria Teresa, *La terminologie: théorie, méthode et applications*, traduit du catalan et adapté par Monique C. Cormier et John Humbley, Ottawa/Paris, Les Presses de l'Université d'Ottawa/André Colin, 1998.

CABRÉ (M.T.), 2000: « Terminologie et linguistique: la théorie des portes » dans *Terminologies nouvelles*, n° 21, p. 10-15.

CHALLE O., LEHMANN D., (1990), *Le français fonctionnel entre l'alternative politique et le renouvellement méthodologique* " in: Publics spécifiques et communication spécialisée, numéro spécial du Français dans le Monde, août-septembre 1990, 74-81.

CUSIN BERCHE F., (1997), *A la recherche de quelques caractéristiques linguistiques des textes spécialisés et de la rédaction technique*, *Le langage et l'homme*, 34.4. 21.

CONDAMINES (A.), REBEYROLLE (J.), 1997: « Point de vue en langue spécialisée », dans *Meta*, n° XLII-1, p. 174-184.

FUCHS, Max (1966): « La langue des sciences », BRUNOT, Ferdinand et al. *Histoire de la langue française des origines à nos jours*, (1966-1972), t. VI, 1re partie, fasc. 2e, Paris, Colin, pp. 523-675.

GUEVEL Z., (1995), *Représentation lexicale d'une langue de spécialité*. Thèse de Doctorat non publiée (Université Paris XIII).

HUTCHINSON T., WATERS A., (1987), *English for Specific Purposes, A learning centred approach*, Cambridge, Cambridge University Press.

KAHN G., (1995), *Différentes approches pour l'enseignement du français sur objectifs spécifiques*, numéro spécial du Français dans le Monde, *Recherches et Applications, Méthodes et méthodologies*, janvier, p 144-152

KOCOUREK, Rostislav (1991): *La langue française de la technique et de la science: vers une linguistique de la langue savante*, 2e éd. augm. Wiesbaden, Allemagne, O. Brandstetter, XVIII + 327 p.

I., BILLEAU J., (eds.) Was ist Fachsprache?, Working Papers, Reports, Ostfold College, Os allé, 9, N-1750, Halden, Norvège.

Caractéristiques générales et spécificité des langues de spécialité

LEHMANN D., (1993), *Objectifs spécifiques en langue étrangère*, Paris, Hachette.

LEHMANN D., (1996), *Le français sur objectifs spécifiques aujourd'hui*, Actes du 2ème Congrès National des Professeurs de Français, Université Aristote, Thessalonique, 219-221.

LEHMANN D., (1996), *Le français sur objectifs spécifiques et l'intégration de la composante culturelle*, in: L'avenir du français dans une Europe pluriculturelle, Actes du 2ème Congrès National des Professeurs de Français, Université Aristote, Thessalonique, 1996, 224-228.

LERAT P., (1995), *Les langues spécialisées*, Paris, P.U.F.

MAILLET, Normand (1998): *Caractérisation lexicale de la langue technique québécoise*, Université de Sherbrooke, Projet de thèse, 375 p.

MEILLET, Antoine (1975): *Linguistique historique et linguistique générale*, Paris, Champion.

MULLER, Charles (1977): *Principes et méthodes de statistique lexicale*, Coll. « Langue Linguistique Communication », Paris, Hachette, 206 p.

MEL'CUK et al. (1984, 1988, 1992), *Dictionnaire explicatif et combinatoire du français contemporain, I, II, III*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal.

MEL'CUK CLAS A., MEL'CUK I., POLGUERE A. (1995), *Introduction à la lexicologie explicative et combinatoire*, Bruxelles, De Boeck.

MOIRAND S., (1993): *Décrire les discours de spécialité*, Communication lors des III Jornadas de lenguas para fines

específicos (Universidad Alcalá de Henares, 15-17nov. 1993)
Summers D., (éd.), (1993).

QUEMADA, B. Introduction à V étude du Vocabulaire
médical (1600-1710), Paris, Les Belles-Lettres, 1955, in-8°,
200 p.

RONDEAU, Guy (1981): *Introduction à la terminologie*,
Montréal, Centre éducatif et culturel, 227 p.

PHAL (A.), 1971: *Vocabulaire général d'orientation
scientifique (V.G.O.S.). Part du lexique commun dans
l'expression scientifique*, Paris, Crédif- Didier.

TEMMERMAN (R.), 1997: « Questioning the univocity ideal.
The difference between socio-cognitive Terminology and
traditional Terminology » dans *Hermes* n° 18, p. 51-90.

VERLINDE S., (1998), Redéfinir la définition. In: Fontenelle
T. et al. Actes Euralex, Communications soumises à
EURALEX '98 (Huitième Congrès International de
Lexicographie à Liège), Université de Liège, pp375-387.

Notes de Fin de pages

1- KOCOUREK R., (1991), *La langue française de la
technique et de la science*, Wiesbaden, Brandstetter Verlag.

2- I., BILLEAU J., (eds.) Was ist Fachsprache? Working
Papers, Reports, Ostfold College, Os allé, 9, N-1750, Halden,
Norvège.

3- [General reservoir on which the LSP's of various special
areas draw] *Draskau, 1985: p. 3.*

4- CABRÉ, Maria Teresa, La terminologie: théorie, méthode
et applications, traduit du catalan et adapté par Monique C.

Caractéristiques générales et spécificité des langues de spécialité

Cormier et John Humbley, Ottawa/Paris, Les Presses de l'Université d'Ottawa/André Colin, 1998.

5- MAILLET, Normand (1998): *Caractérisation lexicale de la langue technique québécoise*, Université de Sherbrooke, Projet de thèse, 375 p.

6- MULLER, Charles (1977): *Principes et méthodes de statistique lexicale*, Coll. « Langue Linguistique Communication », Paris, Hachette.

7- CONDAMINES (A.), Rebeyrolle (J.), 1997: « Point de vue en langue spécialisée », dans *Meta*, n° XLII-1, p. 174-184.

8- CABRÉ (M.T.), 2000: « Terminologie et linguistique: la théorie des portes » dans *Terminologies nouvelles*, n° 21, p. 10-1

9- GAUDIN (F.), 1993: *Pour une socio terminologie. Des problèmes sémantiques aux pratiques institutionnelles*, Rouen, Publications de l'Université de Rouen.

10- TEMMERMAN (R.), 1997: « Questioning the univocity ideal. The difference between socio-cognitive Terminology and traditional Terminology » dans *Hermes* n° 18, p. 51-90.